

RBB BUSINESS ADVISORS
133, rue de l'université
75007 Paris
S.A au capital de € 150 000
414 202 341 R.C.S. Paris

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
régionale de Versailles et du Centre

OSE Immunotherapeutics
Monsieur Nicolas Poirier
22, boulevard Benoni-Goulin
44200 Nantes

Au Directeur Général,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société OSE Immunotherapeutics, nous vous informons que nous avons mis en œuvre, sur le document d'enregistrement universel de la société OSE Immunotherapeutics établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Nous avons vérifié que :

- les rapports sur les comptes consolidés et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, figurant respectivement aux paragraphes 18.1.1.1 et 18.1.1.2 du document d'enregistrement universel, sont ceux que nous avons établis le 28 avril 2023 ;
- la version lisible des comptes consolidés et des comptes annuels, présentés au format XHTML, de l'exercice clos le 31 décembre 2022 figurant respectivement aux paragraphes 18.1.5 et 18.1.6 du document d'enregistrement universel concorde avec les comptes arrêtés par le conseil d'administration qui ont fait l'objet de nos rapports.

Nos travaux sur le balisage mentionnés dans notre rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été effectués sur la version des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel. Il ne nous appartient pas de vérifier que le balisage des comptes consolidés inclus dans le document d'enregistrement universel correspond au balisage sur lequel ont porté nos travaux.

Nous avons également vérifié que :

- notre rapport du 13 avril 2022 sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et les comptes consolidés figurant respectivement aux paragraphes 18.1.5 et 18.1.6 du document d'enregistrement universel n° D.22-0298 déposé auprès de l'AMF le 15 avril 2022 ;
- notre rapport du 13 avril 2021 sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et les comptes consolidés figurant aux paragraphes 18.3.1 du document d'enregistrement universel n° D.21-0310 déposé auprès de l'AMF le 15 avril 2021 ;

sont incorporés par référence, comme précisé au paragraphe 18 du document d'enregistrement universel.

Nos diligences ont également consisté à vérifier la concordance des informations portant sur la situation financière et les comptes avec les informations financières historiques prévisionnelles, estimées, et pro forma ayant fait l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes et à procéder à la lecture d'ensemble du document d'enregistrement universel afin de relever, parmi les autres informations, celles qui nous apparaîtraient manifestement incohérentes sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission.

Cette lettre vous est adressée en application de l'article 212-15 du règlement général de l'AMF. Elle est établie aux seules fins du dépôt auprès de l'AMF et ne peut pas être utilisée dans un autre contexte.

Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige pouvant résulter de nos diligences telles que rappelées dans la présente lettre qui est soumise au droit français.

Paris et Paris-La Défense, le 28 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

RBB BUSINESS ADVISORS

ERNST & YOUNG et Autres

Marc Baijot

Cédric Garcia